

# **Se projeter dans l'avenir pour dépasser la crise**

Rapport Emploi-Compétitivité 2020



Conseil central de l'économie  
Bruxelles 13.10.2020

# 1.

Une grande incertitude quant à l'impact final de la crise mais des dommages sans précédent  
/ p.4

# 2.

Créer des perspectives de long terme pour sortir de la crise  
/ p.11

# 3.

La crise, une opportunité de repenser notre économie  
/ p.17

# 4.

Trois axes importants pour atteindre nos objectifs sociétaux  
/ p.21

# 5.

Les thèmes prioritaires pour le Conseil central de l'économie  
/ p.35

# 6.

Bibliographie  
/ p.47

# INTRODUCTION

Bien que l'incertitude demeure quant à l'impact de la crise du coronavirus, les principales institutions économiques de notre pays s'accordent à dire qu'elle va causer des dommages inédits en temps de paix sur l'économie belge. Ses conséquences mettent à l'épreuve notre niveau de vie, notre cohésion sociale et font courir un risque à nos ambitions environnementales, tout en détériorant les finances publiques. L'ampleur finale de la crise dépendra de la vigueur de la reprise de la demande et du maintien des capacités de production. À court terme, cela implique d'être en mesure de gérer la crise sanitaire et de réfléchir aux moyens les plus efficaces pour aider les ménages et les entreprises à traverser cette période difficile. Cependant, si ces éléments ne s'accompagnent pas de perspectives d'avenir, la confiance des différents acteurs de la société ne sera pas restaurée. Or, le rétablissement de la confiance de la population et des entreprises est une condition essentielle à la relance de la consommation et des investissements.

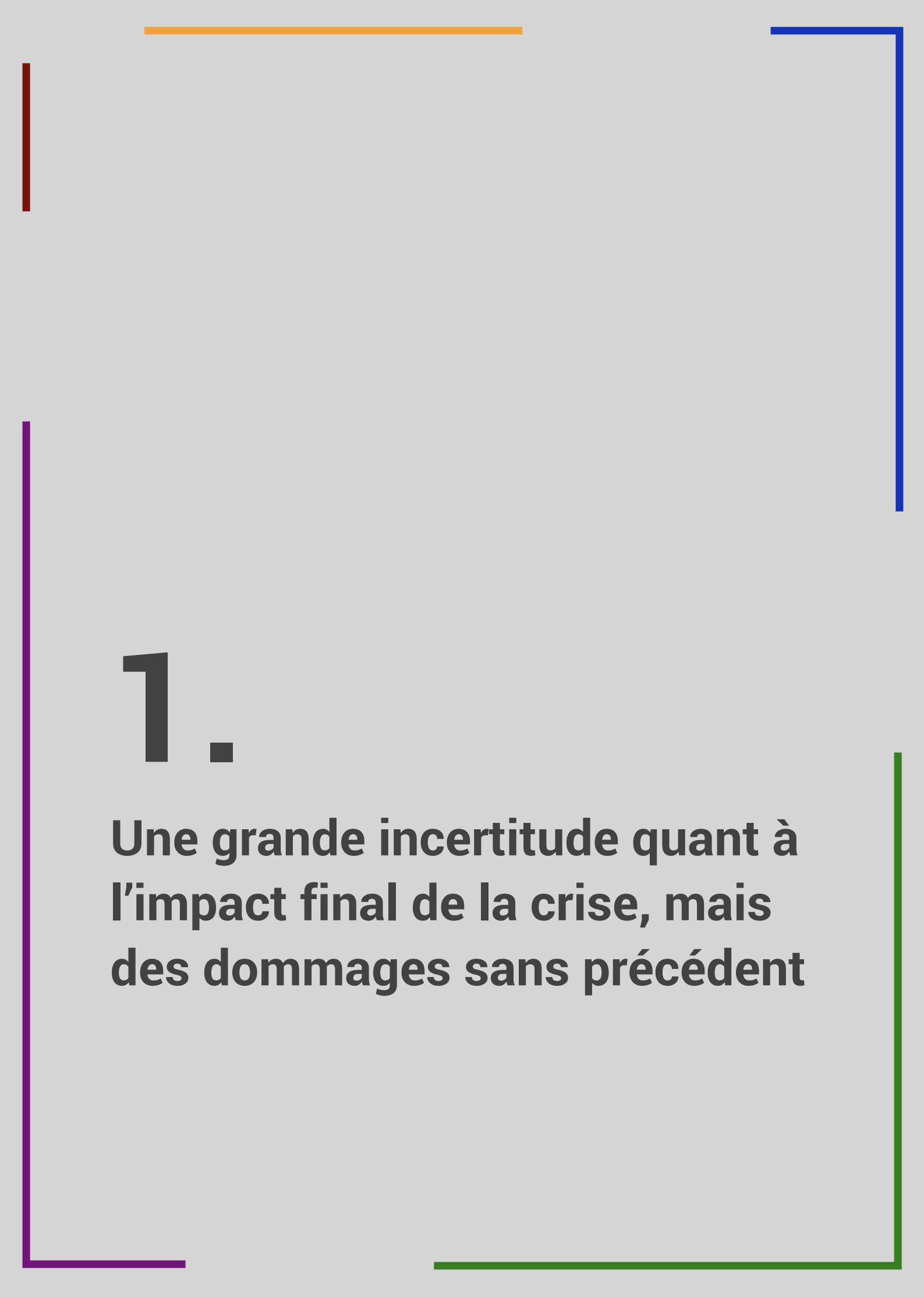
Se projeter dans l'avenir nécessite de mener une politique qui s'attaque aux défis à relever à moyen et long terme, qui réponde aux aspirations de la société et qui permette de rattraper et de dépasser notre niveau de vie d'avant-crise. Le présent rapport a pour ambition de contribuer à la mise en place d'une telle politique. La réussite de sa mise en œuvre dépendra du soutien dont elle bénéficie de la part de la population et des entreprises. Le Conseil central de l'économie (CCE) a un rôle prééminent à jouer en ce sens, sa mission étant de construire un socle commun aux interlocuteurs sociaux. C'est dans ce cadre que le CCE a défini des objectifs qui tiennent compte des préoccupations d'une grande partie de la population et des enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous sommes confrontés : le Conseil souhaite œuvrer à une économie

qui procure à ses habitants un haut niveau de vie, une forte inclusion sociale, et qui s'inscrit dans l'objectif européen de neutralité carbone en 2050 et est de plus en plus sobre en ressources. La réalisation de ces objectifs dépendra de notre capacité à orienter l'économie dans cette direction et à gérer les risques.

Après avoir dressé un état des lieux des conséquences de la crise du COVID-19 et des incertitudes qui demeurent à ce stade, ce rapport explique l'importance de mettre en œuvre une politique de moyen et de long terme pour sortir de la crise et atteindre les objectifs sociétaux que nous nous sommes fixés. Il identifie ensuite trois axes à relever à cette intention : faire face aux besoins sociétaux liés au vieillissement de la population et garantir l'accès aux progrès de la médecine pour tous, transformer l'économie dans le sens des objectifs environnementaux et rattraper les niveaux d'emploi et de revenu qui auraient été atteints en l'absence de la crise, en augmentant le potentiel de développement de l'activité économique, ce qui permettra la réalisation des investissements nécessaires à la transformation du système économique.

Enfin, ce rapport met en avant les thèmes prioritaires sur lesquels le gouvernement fédéral est appelé à se pencher. Au travers de ses prochains travaux, le Conseil central de l'économie s'engage à formuler des recommandations concrètes de politique socio-économique en ce sens et à apporter son soutien à la mise en œuvre d'une politique économique de long terme qui permettra de dépasser la crise du COVID-19 et de se projeter avec confiance dans l'avenir.





**1.**

**Une grande incertitude quant à l'impact final de la crise, mais des dommages sans précédent**

## La crise du COVID-19 entraîne des dégâts sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale sur l'économie belge

La pandémie de COVID-19 et le confinement qui a été appliqué pour enrayer la propagation du virus vont provoquer en 2020 la plus forte récession que l'économie belge a connue depuis la Seconde Guerre mondiale, bien que notre niveau de vie se soit considérablement accru depuis cette époque – comme l'illustre l'évolution du PIB par habitant (Graphique 1-1). La Banque nationale de Belgique (BNB) et le Bureau fédéral du plan (BFP) anticipent un recul de 7 à 9 % du PIB<sup>1</sup>. L'économie devrait redémarrer à mesure que la situation sanitaire s'améliore. La crise aura, en attendant, provoqué des dommages irréparables sur l'économie belge. Si les mesures prises par les gouvernements ont pu préserver une grande partie des capacités de l'économie, les fermetures d'entreprises et les pertes d'emploi dans les secteurs les plus touchés par le confinement seront inévitables. Le BFP et la BNB prévoient ainsi que, même en cas de rebond de la consommation et des investissements (à l'horizon mi-2022), la valeur ajoutée du secteur privé resterait de 2,4 à 4 points de pourcentage en dessous du niveau qu'elle aurait atteint si la pandémie n'avait pas eu lieu. Ces prévisions, réalisées fin mai (BNB)

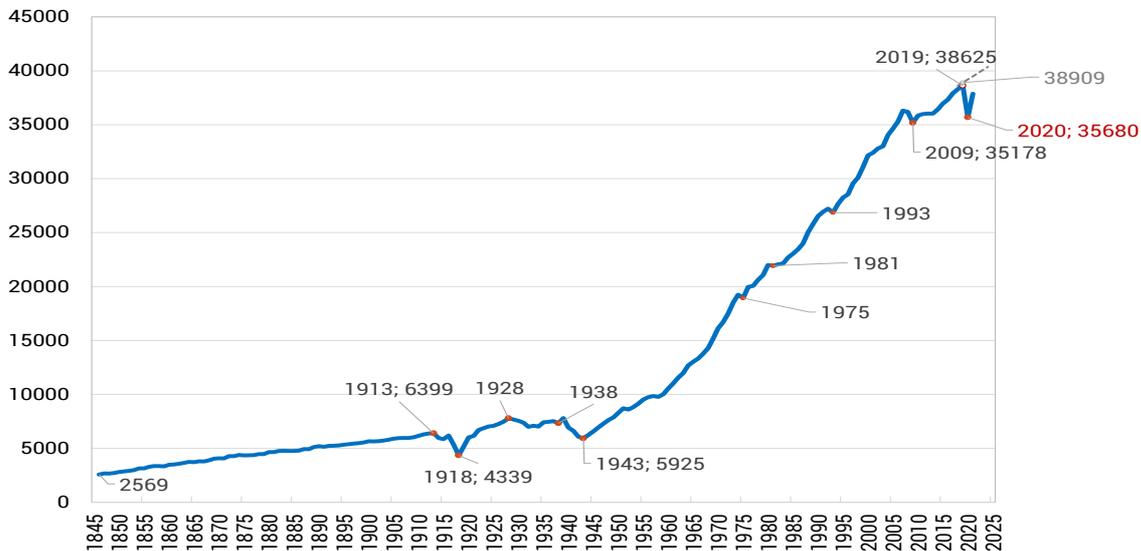
– septembre (BFP), ne prennent pas en compte une potentielle deuxième vague de la pandémie. Dans un scénario plus pessimiste, dans lequel le virus circulerait à nouveau de manière importante et des mesures de reconfinement, même partielles, seraient prises, la BNB estime que le rebond serait encore plus faible et la perte de valeur ajoutée par rapport à un scénario sans pandémie s'élèverait alors à 8 points de pourcentage. Il s'agit bel et bien d'une destruction de nos capacités de production sans précédent depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Après 2022, le BFP prévoit que l'économie retrouvera un rythme de croissance annuel similaire à celui d'avant la crise, ce qui signifie que seule une petite partie de la perte de niveau de la valeur ajoutée du secteur privé serait récupérée à l'horizon 2025 (graphique 1-2). Ceci repose toutefois sur l'hypothèse selon laquelle le taux de croissance de la productivité ne sera pas affecté par la crise. Or, selon les travaux préparatoires du rapport du Conseil national de la productivité (dont la publication est prévue au second

---

<sup>1</sup> La nature exceptionnelle de ce choc, qui a un impact énorme tant du côté de l'offre que de la demande de l'économie, rend très difficile l'évaluation de ses répercussions. Il n'est donc pas surprenant que les prévisions économiques les plus récentes des différentes institutions varient considérablement. La note du secrétariat du CCE « L'estimation de l'impact du COVID-19 sur l'économie : vue d'ensemble par institution » (CCE 2020-1425) apporte un éclairage sur les causes de ces différences, en se penchant sur la manière dont les prévisions des différentes institutions sont élaborées.

**Graphique 1-1 : PIB par habitant en Belgique de 1847 à 2021 – en euros par an (prix de 2015)**



Source : <http://www.andredecoster.be/> (KU Leuven)

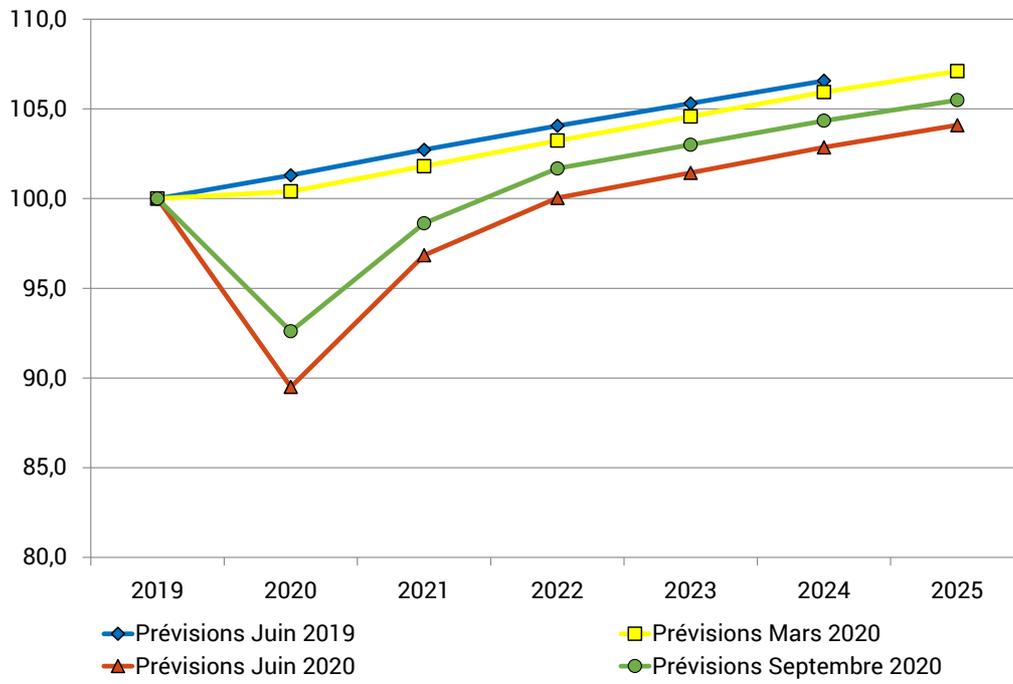
semestre 2020), une série d'éléments liés à la crise risquent d'affecter durablement la croissance de la productivité de manière négative<sup>2</sup>, comme cela a été le cas après la grande récession de 2008. Parmi ces éléments figurent le report des investissements (dont les investissements en R&D) qui retarde l'intégration des nouvelles techniques de production et d'organisation, le risque de report des investissements publics d'infrastructure, la disparition de jeunes firmes à fort potentiel de croissance et l'impact négatif potentiel de la crise sur l'entrepreneuriat, l'introduction nécessaire de formes de travail et d'organisation du travail dont les coûts sont plus élevés pour respecter les exigences de distanciation sociale, les effets négatifs persistants sur les

qualifications des travailleurs en cas de chômage de longue durée (hystérésis) et l'impact possiblement négatif sur le processus d'apprentissage des jeunes (c'est-à-dire la future génération d'actifs) de la fermeture des écoles pendant le confinement. Si ces éléments se confirment, sans mesures structurelles visant à accroître le potentiel de développement de l'activité économique, il sera impossible de retrouver le niveau d'activité qui aurait été atteint en l'absence de pandémie.

<sup>2</sup> À l'inverse, certains facteurs pourraient avoir un impact positif sur la productivité, comme l'accélération du processus de digitalisation en réponse au confinement ou les investissements en R&D dans certains secteurs (pharmaceutique par exemple). Le risque existe néanmoins que cela ne suffise pas à compenser la baisse de la productivité résultant des éléments cités par après.



**Graphique 1-2 : Croissance du PIB (en volume) : évolution en fonction des perspectives économiques du BFP**



Source : Données issues des perspectives économiques du Bureau fédéral du plan



## **Outre leur impact sur notre niveau de vie, la crise sanitaire et ses conséquences mettent aussi à l'épreuve notre cohésion sociale et nos ambitions environnementales, tout en détériorant les finances publiques**

La perte d'activité observée et attendue risque de s'accompagner d'un creusement des inégalités. La crise n'a pas la même incidence sur l'ensemble des groupes sociaux. Ainsi, les indépendants qui ont dû interrompre leurs activités (de manière contrainte ou volontaire), les travailleurs placés en chômage temporaire et les travailleurs qui pourraient perdre leur emploi dans les prochains mois sont ou seront davantage impactés par la crise.

D'après les dernières prévisions du BFP, l'emploi diminuerait de 82 000 personnes au cours des années 2020-2021<sup>3</sup> avant de repartir à la hausse. Selon le Conseil supérieur de l'emploi, ce sont les groupes déjà fragilisés (les jeunes, les bas revenus, les peu qualifiés, les personnes d'origine étrangère) qui sont le plus à risque de perdre leur emploi. Or, le travail reste la meilleure garantie de protection des revenus et de protection contre la pauvreté. En Belgique, les

personnes disposant d'un emploi ont un faible risque de pauvreté<sup>4</sup> (CCE 2019b, p. 20). Alors que le taux de chômage<sup>5</sup> était de 8,9 % en 2019, le BFP estime que ce taux monterait jusqu'à 10,7 % en 2021. Il faudrait attendre 2025 pour que le taux de chômage retrouve le niveau atteint avant la crise. Sur l'ensemble de la période 2020-2025, la progression de l'emploi devrait rester modeste (+109 000 emplois) et bien inférieure aux prédictions antérieures du BFP datant de mars 2020 (+181 000 emplois).

Au-delà des pertes d'emplois, la fermeture des écoles durant le confinement pourrait accroître les inégalités à l'avenir. En effet, elle risque de faire décrocher encore davantage les élèves issus de milieux moins favorisés qui ont eu moins souvent accès aux ressources électroniques, qui n'ont pas eu d'espace pour s'isoler pour travailler et dont les parents étaient moins en capacité de les aider. Si ce décrochage n'est pas rattrapé,

---

<sup>3</sup> La baisse serait de 27 000 emplois en 2020 et de 55 000 emplois en 2021, en moyenne annuelle.

<sup>4</sup> Le risque de pauvreté mesure le pourcentage de la population dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.

<sup>5</sup> Selon la définition du BFP, l'indicateur de chômage comprend à la fois les demandeurs d'emploi inoccupés et les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi. Cet indicateur a donc une définition plus large que celle d'Eurostat et de la BNB, qui prend uniquement en compte les demandeurs d'emploi inoccupés. Selon les chiffres de la BNB, le taux de chômage harmonisé était de 5,4 % en 2019 et devrait bondir à 8,3 % en 2021, avant de baisser.

ces élèves risquent d'en subir les conséquences tout au long de leur carrière professionnelle.

Au niveau environnemental, l'impact temporairement positif de la pandémie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques aura peu d'incidence à long terme. Selon le BFP, le ralentissement économique causé par la crise sanitaire entraînera une baisse des émissions belges de gaz à effet de serre de 13 % en 2020<sup>6</sup>. Toutefois, la situation devrait s'inverser dès l'année prochaine avec la reprise de l'activité. Sur l'ensemble de la période 2019-2025, les rejets belges diminueraient de 5 % seulement. À politique inchangée, ce recul sera insuffisant pour atteindre l'objectif européen à l'horizon 2030 par rapport à 2005 et la neutralité carbone en 2050. La pause en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> n'aura donc qu'un effet extrêmement faible sur la concentration de CO<sub>2</sub>, qui mesure l'accumulation de ce gaz dans l'atmosphère et est le déterminant essentiel de l'aggravation des effets du réchauffement

climatique. De plus, il y a un risque que la détérioration de la situation socio-économique pèse sur l'ambition environnementale des pays touchés. Or, bien que la crise environnementale soit moins visible car plus diffuse et moins rapide qu'une situation épidémiologique telle que la crise sanitaire actuelle, ses effets n'en seront pas moins importants et il en résultera de nouveaux chocs systémiques. En outre, il est primordial de souligner que les impacts de la crise environnementale s(er)ont permanents.

Enfin, les mesures prises par les gouvernements pour compenser les pertes de revenus dues au confinement ainsi que les stabilisateurs automatiques<sup>7</sup> ont mis à mal les finances publiques. Le BFP estime que les pouvoirs publics ont compensé 71 % des pertes de revenus primaires<sup>8</sup> des particuliers (dont les travailleurs indépendants<sup>9</sup>) et 56 % des pertes de revenus primaires des sociétés en 2020<sup>10</sup>. Ceci aurait pour conséquence un déficit public situé entre 10,2 % (BFP) et 10,6 % du PIB (BNB) en 2020<sup>11</sup>. La reprise économique et l'estompement des

---

<sup>6</sup> L'essentiel des gains d'émissions dus au ralentissement est enregistré dans la production d'énergie (-24 %) et les processus industriels (-27 %), et dans une moindre mesure dans les transports (-9 %).

<sup>7</sup> Les stabilisateurs automatiques correspondent aux variations des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques liées au cycle économique et agissant en retour sur ce cycle de façon contradictoire. En période de récession, la baisse des prélèvements obligatoires et la hausse des prestations sociales, comme l'indemnisation de chômage, ont un effet positif sur le revenu disponible des ménages. À la différence des mesures de soutien mises en place pour des circonstances spécifiques, leur mise en œuvre ne relève pas d'une décision discrétionnaire.

<sup>8</sup> Les revenus primaires sont ceux directement issus de l'activité économique. Ils correspondent à la rémunération des salariés, à l'excédent brut d'exploitation des sociétés et aux revenus de la propriété (intérêts, dividendes, ...).

<sup>9</sup> Le secteur des particuliers inclut ici les travailleurs indépendants. Par conséquent, les dépenses de droit passerelle (tout comme les dépenses de chômage temporaire) sont comptabilisées en recettes des particuliers (et non des sociétés).

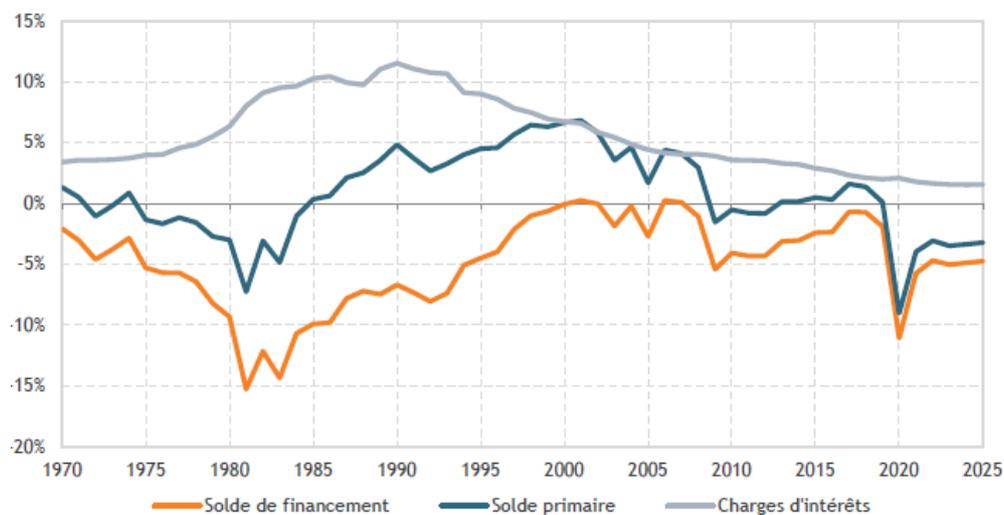
<sup>10</sup> Les mesures de soutien public prises en compte dans cette approche sont uniquement celles qui impactent le revenu disponible au sens des comptes nationaux. Ceci exclut donc toutes les mesures qui ne sont pas des transferts courants : transferts en capital, octrois de crédit et prises de participation, reports de paiement des taxes, garanties.

<sup>11</sup> Dans ses estimations publiées en juillet (Monitoringcomité 2020), le Comité de monitoring table quant à lui sur un déficit public de 12,3 % en 2020 et de 6,7 % en 2021.

mesures de soutien (qui sont a priori temporaires et limitées à 2020) devraient ramener le déficit entre 4,3 % (BFP) et 5,9 % (BNB) du PIB en 2022, avant de stagner pour s'établir à 4,2 % du PIB en 2025 (BFP – Graphique 1-3). Une dégradation du déficit public était déjà prévue dans les projections réalisées avant le confinement (en mars 2020) : le BFP prévoyait que le déficit passe de 1,9% en 2019 à 3,2% en 2020<sup>12</sup>, avant de s'établir à 3,2% à l'horizon 2025. Suite aux mesures prises dans le cadre de la crise du COVID-19, le déficit attendu devrait finalement être de 4,2% en 2025 (au lieu des 3,2% initialement prévus). Le déficit s'accompagne d'une hausse du taux d'endettement. Ce dernier, qui était passé sous la barre des 100 % en

2018, rebondit de 18,5 points en 2020 (BFP). Après une légère baisse en 2021 et 2022, le taux d'endettement public devrait repartir à la hausse par la suite en raison des déficits publics persistants et s'établir à 116% du PIB en 2025. Même si la crise sanitaire a empiré la situation, la détérioration des finances publiques constitue en outre un problème structurel en raison de la dynamique de croissance des dépenses publiques liées au vieillissement et aux soins de santé<sup>13</sup>.

**Graphique 1-3 : Finances publiques : solde de financement, solde primaire et charges d'intérêts (en % du PIB)**



Source : Bureau fédéral du plan (2020b, p.27)

<sup>12</sup> La moitié de cette dégradation (de 1,3 points) du déficit est de nature structurelle, l'autre moitié étant due à l'impact de la dégradation des perspectives économiques sur les stabilisateurs automatiques.

<sup>13</sup> Selon le scénario de référence du Comité d'étude sur le vieillissement, les dépenses sociales passeront de 24,8 à 29,8 % du PIB entre 2019 et 2040, à politique inchangée.



# 2.

**Créer des perspectives de long terme pour sortir de la crise**

## **L'ampleur exacte de l'impact de la crise est difficile à prévoir mais elle sera tributaire de notre capacité à gérer la crise sanitaire, de la vigueur de la reprise de la demande, ainsi que du maintien des capacités de production**

La vigueur du redémarrage de l'économie dépendra de la reprise de la consommation des ménages, des investissements des entreprises et de la demande externe, mais aussi du maintien des capacités de production. Les mesures prises par les gouvernements ont permis d'atténuer la perte de revenus des ménages et des entreprises. Ces mesures ont notamment permis aux entreprises de gérer leurs problèmes de liquidité pendant le confinement. À supposer que la pandémie soit temporaire, il est néanmoins nécessaire de s'assurer que la solvabilité des entreprises saines avant la crise sera préservée au cours des mois à venir, afin d'éviter un nombre élevé de faillites et une disparition trop importante des capacités de production. À court terme, il faudra dès lors examiner si des mesures supplémentaires doivent être prises pour aider les entreprises, de même que les ménages, à traverser la crise.

Jusqu'à présent, en raison des restrictions imposées durant le confinement, des

craintes dues au risque sanitaire, mais également de la peur de l'avenir, une grande partie des ménages ont, lorsqu'ils en avaient la capacité, épargné une plus grande part des revenus qui ont été préservés. Ainsi, le BFP prévoit une baisse du revenu disponible réel des particuliers<sup>14</sup> limitée à 0,3 % en 2020 – certains ménages étant touchés davantage que d'autres – alors que la consommation en volume<sup>15</sup> chuterait de 8,7 %. Cela ferait grimper le taux d'épargne à 20,1 %, bien au-dessus de son niveau de 2019 (12,9 %). Cette forte augmentation du taux d'épargne au niveau macro-économique cache de fortes différences entre les ménages. De plus, pour 3 ménages sur 10, le coussin d'épargne accumulé au cours du temps et qui peut être rapidement mobilisable n'est pas suffisant pour couvrir leurs dépenses de subsistance (loyer, achats, etc.) pendant plus de trois mois<sup>16</sup>. Les investissements des entreprises baisseraient quant à eux de 12,9 % en 2020. Par la suite, le mouvement de rattrapage de l'activité économique et le retour attendu du PIB (à prix constants) à

---

<sup>14</sup> Le secteur des particuliers comprend principalement les ménages mais également les institutions sans but lucratif au service des ménages (par exemple les ASBL).

<sup>15</sup> Les variations en volume, ou réelles, sont corrigées des variations de prix. Elles donnent donc une représentation des variations des quantités produites (dans le cas du PIB) ou consommées (dans le cas de la consommation), indépendamment des variations de prix.

<sup>16</sup> Selon l'enquête mensuelle de la BNB auprès des consommateurs (août 2020).



son niveau de 2019 en 2022 s'appuient sur l'hypothèse d'une diminution progressive du taux d'épargne (à 14,7 % en 2021) et d'un rebond de la consommation des particuliers (+9 %) et des investissements des entreprises en 2021 (+11,4 %).

Le déconfinement entraîne une levée progressive des restrictions qui entravaient l'activité économique. Néanmoins, les mesures en vigueur limitent encore fortement le redémarrage dans l'horeca, l'événementiel et, à un degré moindre, dans le commerce. Dans le même temps, la peur du virus et le manque de confiance des ménages dans l'avenir peuvent constituer un frein à la reprise de la consommation. Du côté des entreprises, le redémarrage des investissements va dépendre de l'amélioration du taux d'utilisation des capacités de production au fur et à mesure de la reprise de la demande. Toutefois, une grande incertitude demeure quant au rebond attendu de l'économie. Son ampleur dépendra d'abord de notre capacité à gérer la crise sanitaire tout en évitant l'imposition de nouvelles restrictions qui limiteraient l'activité économique. Elle sera

également dépendante de l'amélioration des perspectives d'emploi et de revenus qui affectent la confiance des ménages et plus particulièrement leur taux d'épargne. Ensuite, la capacité de l'économie belge à capter la reprise économique dans les pays européens et dans le reste du monde au travers des exportations sera essentielle au redémarrage de l'industrie. Enfin, cela implique de s'assurer que les entreprises saines avant la crise ne tombent pas en faillite par un manque de liquidité ou des problèmes de solvabilité. Si ces conditions ne sont pas remplies, le rebond de l'économie belge pourrait être plus faible que ce qui est prévu dans les scénarios du BFP et de la BNB. De nouvelles impulsions budgétaires seraient alors nécessaires.

Au-delà de ces réponses de court terme, l'enjeu pour les pouvoirs publics est aussi de restaurer la confiance des acteurs économiques en leur offrant une perspective d'avenir.

## Pour restaurer la confiance, il convient aussi d'offrir des perspectives d'avenir...

Pour que la population et les entreprises reprennent confiance, ces acteurs doivent aussi pouvoir se projeter dans un avenir qui leur permet de rencontrer leurs aspirations et où les risques tant sanitaires qu'économiques et environnementaux sont gérés. Ces perspectives d'avenir doivent répondre aux principaux enjeux auxquels doit faire face la société, à savoir le vieillissement de la population et ses conséquences sur la viabilité financière de la sécurité sociale, ainsi que la sauvegarde et la protection de l'environnement<sup>17</sup>. Mais ces perspectives doivent aussi s'inscrire dans la transformation de l'économie qu'implique la révolution technologique, entre autres la digitalisation. Ceci nécessite une politique qui agit sur le moyen et le long terme.

### ... en développant une politique en accord avec les objectifs sociétaux ...

Les préoccupations d'une grande partie de la population, à savoir le monde du travail et de l'entreprise, ont été exprimées par les interlocuteurs sociaux à travers les objectifs qu'ils ont définis ensemble dans le Rapport Emploi-Compétitivité 2018-2019. Il s'agit

d'œuvrer à une économie qui procure à ses habitants un haut niveau de vie et une forte inclusion sociale, qui s'inscrit dans l'objectif européen de neutralité carbone en 2050 et qui est de plus en plus sobre en ressources. Constatant que les objectifs fixés cités précédemment ne pourraient pas être atteints à politique inchangée, les interlocuteurs sociaux ont identifié dans le REC 2018-2019 les défis que l'économie belge doit relever pour atteindre ces objectifs, dont le besoin d'innover pour accroître la productivité, une meilleure adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail, une sécurité sociale soutenable sur le plan social et financier, le développement de l'économie circulaire, la transition énergétique et l'amélioration de la mobilité<sup>18</sup> (CCE 2019b).

### ... en garantissant la soutenabilité financière et budgétaire et le leadership technologique pour être en capacité de faire des choix socio-économiques ...

Si elle souhaite développer une société qui rencontre les aspirations particulières de la population et des entreprises, la Belgique

---

<sup>17</sup> Plus précisément, les principaux enjeux en termes d'environnement sont le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, les menaces contre la biodiversité, et la détérioration de la qualité de l'environnement (air, eau et sol).

<sup>18</sup> « Vers une économie plus innovante (tant en termes de processus et de produits que de modèles d'affaires) grâce à une meilleure valorisation de la R&D et à une diffusion plus grande des technologies existantes » ; « Vers une économie circulaire » ; « Une sécurité sociale soutenable sur le plan social et financier » ; « Une meilleure adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail » ; « Une évolution des prix à la consommation et des prix business-to-business en phase avec les trois principaux pays voisins » ; « La transition énergétique vers une économie bas carbone, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement et des prix compétitifs » ; « Vers une mobilité plus durable et plus fluide ». (Lignes directrices pour faire face aux défis socio-économiques de la Belgique)

devra conserver une autonomie dans la capacité de concevoir et de mener la politique économique qu'elle entend. Ceci ne sera possible que si la stabilité financière et la soutenabilité budgétaire<sup>19</sup> sont assurées et que le pays se situe parmi les leaders technologiques.

Assurer la soutenabilité des finances publiques est capital pour conserver une autonomie dans les choix politiques. Une dette publique élevée accroît la vulnérabilité de l'État en cas de hausse générale des taux d'intérêt. Aujourd'hui, les politiques monétaires sont durablement accommodantes et le cadre européen assure une certaine stabilité de la zone Euro. Mais si ce contexte favorable devait changer, l'absence d'une stratégie budgétaire à long terme garantissant la soutenabilité des finances publiques est susceptible d'inquiéter les acteurs des marchés financiers quant à la capacité des différentes entités de la Belgique de payer leurs intérêts et de rembourser leurs dettes, ce qui conduirait inévitablement à une remontée rapide des taux d'intérêt. Une hausse des charges d'intérêts vient concurrencer les autres dépenses de l'État, réduisant les choix politiques possibles. En particulier, des finances publiques saines sont

nécessaires pour garantir la viabilité de notre système de protection sociale à long terme et rassurer les ménages quant au financement de leurs pensions et des soins de santé. La pandémie a démontré une nouvelle fois l'importance de pouvoir laisser jouer les stabilisateurs économiques<sup>20</sup>. Ainsi, la sécurité sociale a permis de faire face aux différentes situations de perte de revenus et a offert une certaine protection contre la pauvreté. Il convient dès lors de mettre sur pied une stratégie budgétaire qui restaure la capacité de faire face à une nouvelle situation de crise et préserve la soutenabilité des finances publiques à long terme, tout en évitant une consolidation budgétaire trop brutale à court terme qui freinerait le rebond de l'économie.

Un système financier stable à long terme empêche quant à lui la survenance de chocs financiers importants qui pourraient entraver les capacités de paiement et de financement des divers acteurs économiques et limiter la possibilité de mettre en œuvre les politiques socio-économiques souhaitées. La stabilité financière et la soutenabilité budgétaire renforcent en outre la confiance des acteurs économiques et contribuent de cette manière à la relance de la demande<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup> La soutenabilité financière signifie que les recettes futures de l'Etat permettront de couvrir ses dépenses futures en valeur actualisée. Une autre manière de l'exprimer est de dire que, sur la période de temps considérée, les soldes primaires dégagés par l'Etat seront suffisants pour payer les intérêts sur la dette et couvrir les coûts du vieillissement. De ce fait, l'endettement public se stabilise à long terme, (Pour plus d'information voir la note documentaire [CCE 2017-0047 - La soutenabilité des finances publiques et les impacts économiques et sociaux des politiques budgétaires et structurelles](#)).

<sup>20</sup> Un certain degré de protection des revenus permet d'éviter de grandes fluctuations du pouvoir d'achat, donc de la consommation, ce qui favorise la stabilité économique.

<sup>21</sup> En l'absence de stratégie budgétaire crédible assurant la soutenabilité à long terme des finances publique, les ménages auront en effet tendance à maintenir un taux d'épargne élevé en vue d'anticiper des hausses d'impôts futures ou des réductions de dépenses publiques. De même, un système financier stable permet aux acteurs économiques de bénéficier des services de crédit et autres services (tels que les mécanismes de paiement) fournis par les organismes financiers, facilitant ainsi la consommation et l'investissement.

Enfin, le leadership technologique requiert d'avoir des entreprises situées à la frontière technologique, ce qui est le cas de certaines entreprises en Belgique<sup>22</sup>, mais aussi d'être positionné de manière stratégique dans les chaînes de valeur ajoutée. Se placer sur les segments qui captent le plus de valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne permet d'atteindre un niveau de vie élevé et d'éviter un déséquilibre de la balance des opérations courantes et une hausse de l'endettement extérieur<sup>23</sup>.

Par ailleurs, il est important de disposer d'une autonomie stratégique au niveau européen dans certaines activités afin de diminuer le risque lié à une rupture de la chaîne de valeur. La pandémie de COVID-19 a démontré l'importance de mener une réflexion à ce sujet et, plus généralement, d'être en mesure d'anticiper et de gérer les risques.

### **... et en développant une gestion des risques**

La pandémie actuelle montre à quel point une crise sanitaire peut être dévastatrice, tant pour l'économie que pour la société. Compte tenu du risque réel de nouveaux chocs futurs, qu'ils soient pandémiques, financiers ou environnementaux, il est important que la Belgique soit suffisamment préparée à ces éventualités. La crise nous conduit ainsi à aborder les problèmes de politique socio-économique sous un nouvel angle qui est celui de l'analyse de risques. Le

choix politique est dans l'arbitrage des risques entre différentes politiques ou dans le développement d'autres instruments pour réduire la vulnérabilité ou augmenter la résilience face à ces risques. Au vu de l'expérience de la crise du COVID-19, il est indispensable de développer une gestion des risques afin de restaurer la confiance. Une perte de confiance résultant de l'incapacité des ménages comme des entreprises de se projeter dans l'avenir alimenterait le maintien d'une épargne de précaution, freinant ainsi davantage encore la reprise de la consommation et des investissements. De plus, un manque de préparation face à de nouveaux chocs, quels qu'ils soient, pourrait empêcher la réalisation des objectifs socio-taux fixés.

---

<sup>22</sup> En Belgique, les entreprises les plus productives se situent à la frontière technologique européenne – c'est-à-dire qu'elles sont les plus performantes de leur branche d'activité au niveau international. Elles coexistent toutefois avec une quantité importante d'entreprises dont les performances sont très inférieures à la moyenne de leur branche (De Mulder et Godefroid 2018).

<sup>23</sup> Une économie contrainte d'importer des biens à haute valeur ajoutée risque d'avoir une balance courante négative, qui devra être financée au moyen d'un endettement extérieur.



# 3.

**La crise, une opportunité de repenser notre économie**

## La crise du COVID-19 causera de nombreux dommages économiques et humains, mais elle offre aussi l'opportunité de repenser notre économie...

Si la crise que nous vivons actuellement est, à bien des égards, tragique, la nécessité de reconstruire nos capacités de production et d'améliorer notre gestion des risques constitue néanmoins une opportunité unique à saisir pour repenser notre économie et notre société et ce faisant, relever les défis identifiés par les membres du CCE.

Ainsi, une partie des moyens de production va être disponible pour développer les activités ou les secteurs qui apportent une réponse aux enjeux sociétaux dont, principalement, l'environnement et le vieillissement de la population. La main-d'œuvre aujourd'hui vacante y trouvera des possibilités d'emploi dans le futur. C'est une opportunité à saisir, surtout dans un contexte démographique où la croissance de la population active devrait fortement se réduire dans les années futures.

Autrement dit, la crise donne l'opportunité de construire une politique qui permettra de reconstituer nos capacités de production tout en s'inscrivant dans une perspective répondant aux objectifs sociétaux auxquels nous sommes confrontés.

### ... comme nous y invitent le Green Deal et le plan de relance européen

Tel est précisément l'esprit du plan de relance européen<sup>24</sup>, fondé sur la cohésion et qui vise à accélérer la double transition, écologique et numérique, pour renforcer la compétitivité, la résilience et la position de l'Europe en tant qu'acteur mondial. Selon ce plan, la réalisation de réformes et l'investissement dans les priorités européennes communes contribueront à la création d'emplois et à une reprise durable. Dans ce cadre, la Commission européenne réitère la nécessité de réaliser le Green Deal européen<sup>25</sup>, pacte lancé lors du sommet mondial sur le climat fin 2019. Le Green Deal fait partie intégrante de la stratégie de la Commission européenne visant à mettre en œuvre le programme des Nations Unies à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable<sup>26</sup>. Il doit apporter une réponse aux principaux défis en matière d'environnement, de climat, de biodiversité et de développement durable tout en garantissant l'équité sociale. Cette stratégie de croissance, qui couvre de nombreux domaines (notamment l'économie circulaire, l'alimentation, la mobilité, la

---

<sup>24</sup> Commission européenne, L'heure de l'Europe : réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération, COM(2020) 456 final, 27.05.2020.

<sup>25</sup> Commission européenne, Le pacte vert pour l'Europe, COM(2019) 640 final, 11.12.2019.

<sup>26</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>



reboisement, la construction et l'énergie), vise à transformer l'Union européenne en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources.

Le Green Deal prévoit d'ailleurs un "Mécanisme de transition juste" européen qui a pour objet d'amorcer des politiques de transition, climatiques et sociales, dans les régions les plus affectées par la disparition prévisible d'activités fortement émettrices en carbone. Ce mécanisme implique que les autorités nationales soumettent à la Commission, dans le cadre du Semestre européen, leurs "Plans territoriaux de transition juste" afin que celle-ci en approuve l'ambition globale et le contenu spécifique et atteste de leur conformité aux "Plans nationaux énergie-climat" pour 2030. La nécessité d'une transition juste sur le plan social doit également, selon le Green Deal, transparaître dans les mesures prises au niveau tant de l'UE que des États membres. Le soutien prévu dans ledit mécanisme, sera lié à la promotion d'une transition vers des activités sobres en carbone et résilientes au

changement climatique. Le mécanisme veillera également à protéger les citoyens et les travailleurs les plus vulnérables à la transition, en donnant accès à des programmes de reconversion professionnelle, à des emplois dans de nouveaux secteurs économiques ou à des logements économes en énergie.

Afin de respecter ses engagements, la Belgique, comme chaque État membre, devra présenter un « plan de relance et de résilience » national (donc commun aux différentes entités du pays) tenant compte de ce mécanisme de transition juste. L'élaboration d'une politique économique s'articulant sur celle de l'UE permettra à la Belgique de valoriser les opportunités industrielles, sociales et financières (notamment des subventions qui pourraient s'élever à 5,1 milliards d'euros et une enveloppe de prêt disponible au sein de la Facilité pour la Reprise et la Résilience, prenant en considération un volume maximal de prêts qui n'excède pas 6.8 % du revenu national brut) qui seront mises en œuvre au niveau européen dans le cadre de son plan de relance.



## **Le Conseil central de l'économie a un rôle à jouer dans la construction de la politique permettant de réaliser cette perspective de moyen et long terme**

Pour qu'une politique économique d'une telle ambition puisse être mise en place et suivie par la population, elle doit pouvoir bénéficier d'un large soutien de celle-ci. Tel est le rôle du Conseil central de l'économie au sein du système démocratique belge : construire un socle commun aux interlocuteurs sociaux afin d'assurer un large soutien aux politiques économiques mises en place par le gouvernement.

Les discussions menées au sein du CCE dans le cadre de la mise en place d'une politique à long terme sont également de nature à accroître la confiance des travailleurs et des entreprises, ce qui sera crucial pour la relance à court terme.

La première étape dans la construction de cette politique est l'établissement d'un diagnostic partagé entre les interlocuteurs sociaux, c'est-à-dire l'identification des défis auxquels il convient d'apporter une réponse en vue de développer une perspective de moyen et de long terme permettant d'atteindre les objectifs fixés.



# 4.

**Trois axes importants pour  
atteindre nos objectifs  
sociétaux**

## Faire face aux besoins sociétaux d'une population vieillissante et garantir l'accès aux progrès de la médecine pour tous

À l'instar de nombreux pays développés, la Belgique assiste au vieillissement de sa population. L'allongement de la durée de vie et de la période de vie en bonne santé est bien entendu un fait positif mais il est également à la base d'un certain nombre de défis comme l'organisation du marché du travail et le financement des pensions et des soins (de santé).

Le rapport entre les personnes de plus de 66 ans et la population en âge de travailler (18-66 ans) augmente de plus de 40 % pendant la période 2019-2040 (Graphique 4-1). Ceci signifie qu'une **part de plus en plus faible de la population** sera apte à **participer au marché du travail et donc à générer de la valeur ajoutée**, ce qui se répercutera sur le financement de la sécurité sociale. **Simultanément, le vieillissement provoque l'augmentation des dépenses (sociales)**. Une partie croissante de la population dépendra d'une pension et la demande de soins de longue durée (soins résidentiels ou à domicile) augmentera fortement tandis que la capacité de l'infrastructure des soins de santé existante sera insuffisante et requerra des investissements supplémentaires.

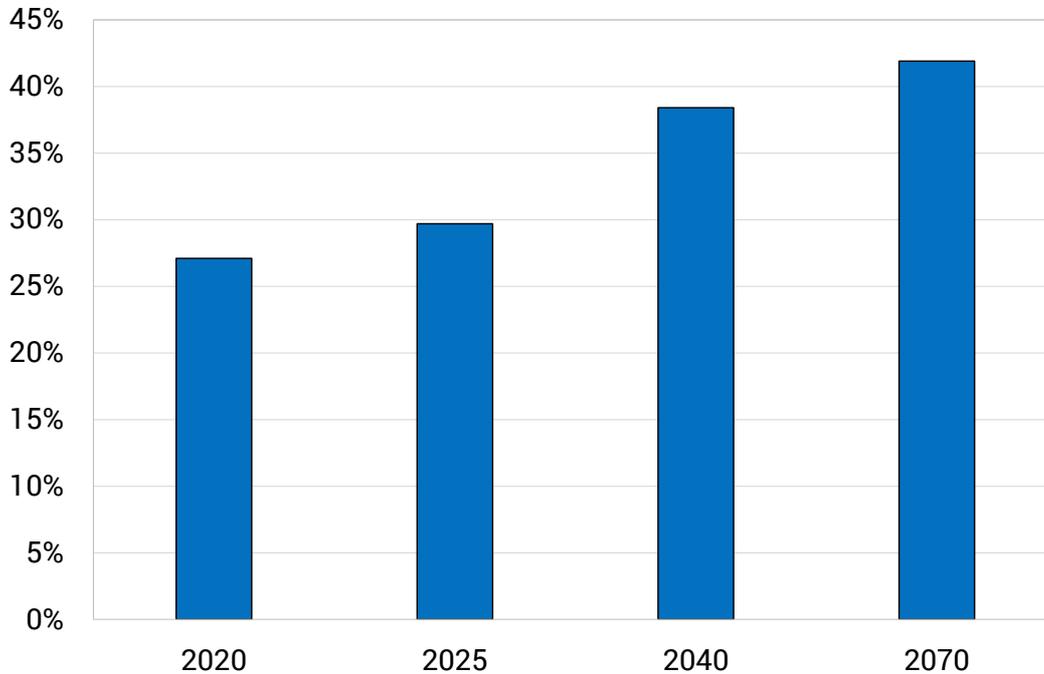
On escompte également une importante augmentation des dépenses dans les **soins de santé** aigus. Outre le vieillissement, des facteurs autres que démographiques jouent également un rôle important ici. Il s'agit notamment d'une progression des

interventions médicales innovantes - lesquelles assurent souvent une augmentation du nombre d'années de vie de qualité élevée - ainsi que d'une multiplication des consultations médicales et de l'accroissement de la consommation médicamenteuse. La Belgique dispose d'un système de soins de santé robuste et accessible mais **il faut veiller à garantir à tous à l'avenir l'accès aux technologies et traitements neufs**. Ainsi que la crise actuelle le montre clairement, des soins de qualité, accessibles et soutenables financièrement, sont en effet non seulement d'une importance immédiate pour le bien-être de la population mais aussi une condition indispensable au développement économique.

Vu les besoins croissants et les possibilités grandissantes dans le domaine des soins (soins aigus et soins de longue durée), il est important d'en garantir le développement tout en restant attentif à la qualité de vie et en évitant d'hypothéquer les possibilités des générations futures. Dans ce cadre, il importe

- qu'il y ait un personnel suffisamment nombreux et bien formé en vue des soins de santé et des soins aux personnes âgées ; pour cela, il faut que la profession de soignant soit suffisamment attrayante et que l'on mise sur l'éducation et la

**Graphique 4-1 : Taux de dépendance des personnes âgées (+66 ans) par rapport à la population en âge de travailler (18-66 ans)**



Source : Comité d'étude sur le vieillissement, 2020

formation du personnel soignant tant futur qu'actuel ;

- que le financement durable du développement des soins de santé et des soins de longue durée soit assuré. Ceci réclame des finances publiques saines, des mécanismes de financement durables et une maîtrise des dépenses, notamment en matière de prestations médicales et de médicaments, et enfin un système de santé performant et efficient. Un facteur dont l'impact sur les recettes publiques est important est le degré de développement économique. Dans ce cadre, il sera important de renforcer la croissance de la

productivité et de relever le taux d'emploi. En ce qui concerne les dépenses publiques, il n'y va pas uniquement du volume de celles-ci mais aussi de l'affectation des moyens. Une politique de soins plus efficiente peut combiner à la fois une meilleure utilisation des moyens et une amélioration de la qualité de vie des patients et des personnes âgées. Quelques exemples en sont : miser davantage sur un renforcement de la prévention et miser plus sur la diffusion plus large de la numérisation (que l'on pense aux applications e-health par lesquelles les personnes âgées peuvent habiter plus longtemps à la maison), sur une



bonne politique de R&D et d'innovation et sur un usage plus adéquat des traitements médicamenteux en limitant la surconsommation, et encore améliorer la collaboration entre les acteurs des soins. De telles initiatives peuvent apporter une réponse aux deux objectifs ;

- que la politique soit cohérente dans les divers domaines qu'elle couvre<sup>27</sup> et que l'organisation administrative soit simple et efficiente, c'est-à-dire qu'il y ait une coopération aisée (intrafédérale et interfédérale) entre les services publics ainsi qu'entre ceux-ci et les acteurs des soins, lesquels doivent aussi veiller à une bonne collaboration entre eux ;
- comme la crise du coronavirus l'a montré, la santé d'un individu dépend de la santé des autres individus. Les soins de santé présentent donc des externalités positives importantes, qui nécessitent un financement durable. C'est pourquoi, s'assurer que les soins soient accessibles à chaque citoyen sur la base des besoins des utilisateurs et non

de leur capacité financière est important. Et ceci, tant pour les générations actuelles que futures. Un autre enseignement est que les acteurs de terrain des soins de santé ont montré une grande résilience et une extrême adaptabilité afin de faire face à la plus grande crise sanitaire connue depuis la seconde guerre mondiale. Il importera donc de définir avec les représentants du secteur des soins de santé les choix de gouvernance en vue de l'offre de soins de santé la plus adaptée.

**Le vieillissement offre aussi nombre d'opportunités économiques.** Le vieillissement crée en effet aussi de nouveaux marchés : que l'on pense à la demande de logements et de mobilité adaptés, d'applications (apps) augmentant la sécurité et la qualité de vie des personnes âgées... En outre, parmi le groupe des âgés, certains disposent de capitaux plus étendus qu'en moyenne, ce qui peut accélérer le développement du marché de ces nouveaux biens et services. L'offre de biens et services répondant aux besoins des personnes âgées bénéficie donc d'un large potentiel de développement économique et de création d'emplois.

---

<sup>27</sup>Si l'on tend par exemple vers le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie autonome, il faut également prévoir des prestataires de soins informels, des logements adaptés ainsi qu'un aménagement du territoire pertinent et des transports adéquats...

## S'inscrire dans la trajectoire des objectifs environnementaux en transformant le système économique

L'environnement n'a pas seulement un impact majeur sur la prospérité, mais il détermine aussi dans une large mesure les possibilités de créer des richesses pour les générations futures (CCE 2019a, p.4). Préserver la planète implique d'éviter l'épuisement des ressources naturelles et de sauvegarder la biodiversité, de lutter contre le changement climatique (et ses conséquences) et de promouvoir la qualité de l'environnement (air, eau et sol). Dans ce but, il faut œuvrer à la transformation du système économique vers une économie neutre en carbone et sobre en ressources. Cela permettra en outre de réduire la vulnérabilité de notre système économique aux problèmes environnementaux.

Cette transition nécessite des investissements publics et privés importants, à la fois dans le capital physique (notamment dans la mobilité durable, dans la production d'énergie renouvelable et dans des bâtiments et des processus de production efficaces sur le plan énergétique) et dans le capital humain.

Les politiques publiques auront aussi un rôle de pilotage important à jouer pour induire les changements de comportement des acteurs socio-économiques. En effet, un obstacle majeur au changement est la **difficulté pour certaines entreprises d'adapter leur processus de production et de développer une offre de biens et services** qui aille

dans le sens des objectifs environnementaux. Ce frein est lié au phénomène de « path dependency » : les choix futurs sont influencés par les décisions passées et les antécédents historiques. Ils entraînent dès lors une inertie aux changements radicaux. Différentes raisons expliquent cet état de fait, tels que les effets de réseaux (lorsque le bénéfice de l'utilisation d'un produit augmente avec le nombre d'utilisateurs de ce produit), les effets d'apprentissage ou des coûts de remplacement élevés. Il y a ainsi davantage d'incitants à développer des innovations qui tirent parti des infrastructures existantes plutôt que nouvelles (par exemple, les voitures avec moteur à combustion sont plus faciles à produire et à vendre que les véhicules électriques, car il y a davantage de stations-service que de stations de recharge – le développement de ces stations de recharge étant lui-même influencé par le nombre d'utilisateurs de véhicules électriques). L'inertie au changement concerne l'ensemble des acteurs de l'entreprise : le management et les investisseurs, en raison de leur aversion au risque, mais aussi les travailleurs, qui craignent la perte de leur emploi ou d'avoir des compétences rendues obsolètes. Elle influence les choix d'investissement, de recherche et de développement. Les entreprises seront toutefois incitées à modifier leur comportement si les risques liés à ce changement sont réduits, si la demande des consommateurs pour ces



nouveaux biens et services est forte et/ou si leur part de marché est menacée par d'autres acteurs existants ou de nouveaux entrants sur le marché.

Une étape pour vaincre l'inertie du système est de **stimuler le changement de comportement des consommateurs**, qui sont les destinataires finaux des biens et services produits. Les choix des consommateurs peuvent soutenir ou entraver le développement de l'économie circulaire, d'une mobilité plus durable ou encore freiner la transition énergétique. Dans de nombreux cas, les changements de comportement des consommateurs se heurtent toutefois à l'absence d'alternatives en termes de consommation à des prix abordables. Lorsque ces alternatives existent, il y a bien souvent un manque d'incitants à consommer ces biens, ou à investir dans la transition vers une économie sobre en carbone et en ressources.

Les pouvoirs publics devront utiliser les instruments à leur disposition pour apporter une réponse à ces problèmes, via l'instauration de signaux-prix (visant à subsidier ou pénaliser certaines activités ou produits), la mise en œuvre d'instruments réglementaires (entraînant par exemple le recours à des technologies low carbon nouvelles et innovatrices au fur et à mesure qu'elles se développent), l'information et la sensibilisation, l'investissement dans les infrastructures ainsi que le financement de la recherche. En s'engageant dans une politique climatique crédible, les pouvoirs publics envoient un signal clair aux agents économiques, ce qui réduit le risque pour les entreprises d'investir dans des technologies favorables à l'environnement. Les pouvoirs

publics doivent également leur garantir un level playing field en matière d'environnement pour aider les entreprises à rester compétitives face aux acteurs étrangers.

Pour certains publics, l'adaptation du comportement de consommation est freinée par des capacités financières limitées. Avec la crise sanitaire, le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou à des problèmes financiers est d'ailleurs appelé à s'accroître. S'il ne devait pas y avoir de solutions à des prix abordables et si des changements de comportement devaient leur être imposés, il conviendrait de **soutenir les publics vulnérables** qui seraient impactés négativement par ces changements ou se retrouveraient dans l'incapacité de les appliquer.

Du côté de l'offre, il est également nécessaire de **stimuler l'entrée et le développement de nouveaux acteurs sur le marché**, afin d'apporter des solutions innovantes aux problèmes environnementaux auxquels nous sommes confrontés et d'inciter les acteurs existants à investir à leur tour dans l'innovation en matière de technologies et de modèles commerciaux durables. Bien que des innovations décisives puissent se produire aussi bien dans les entreprises établies que dans les jeunes entreprises, ces dernières sont souvent considérées comme ayant un avantage comparatif dans la commercialisation de l'innovation radicale. À l'inverse, les entreprises qui surfent sur une vague technologique existante sont plus enclines à apporter des améliorations progressives lors de la vague suivante (CCE 2019b, p.10). L'arrivée de nouvelles entreprises accroît également la pression concurrentielle



à laquelle les entreprises existantes sont soumises et a donc un impact sur les incitations à innover de celles-ci.

Enfin, la transition environnementale et les changements technologiques devraient entraîner une transformation qualitative du marché du travail. Afin de répondre aux besoins des entreprises et aux inquiétudes des travailleurs, il convient de **développer des parcours professionnels sécurisés** permettant la reconversion des travailleurs. Un tel instrument doit à la fois offrir un filet de sécurité aux travailleurs qui perdraient leur emploi (au moyen de l'assurance-chômage) et des opportunités de reconversion professionnelle via la formation continue. Cela apporterait ainsi une réponse aux difficultés de recrutement des entreprises en bonne santé, qui peuvent également freiner le changement.

## **Rattraper les niveaux d'emploi et de revenu qui auraient été atteints en l'absence de crise sanitaire en augmentant le potentiel de développement de l'activité économique, ce qui permettra la réalisation des investissements nécessaires à la transformation du système économique**

La crise du coronavirus a provoqué ou provoque encore des dégâts économiques sans précédent s'accompagnant de retombées sociales importantes (voir ci-dessus). Il est dès lors important de réparer et de renforcer le potentiel de développement économique dans la perspective non seulement de la création de prospérité et d'emplois mais aussi de la mise en place des conditions nécessaires à la transition numérique et écologique et à prise en charge du vieillissement. Ces transitions requièrent en effet d'amples investissements qu'il faut financer.

Ci-dessous figurent quatre éléments d'une importance cruciale pour le renforcement du potentiel de développement économique. Ces éléments ne sont bien sûr pas indépendants les uns des autres et doivent au contraire se renforcer mutuellement.

### **Miser sur l'enseignement et la formation**

Même si on assiste actuellement à une forte montée du chômage, les défis à relever sur le marché du travail restent, à moyen terme, les mêmes que ceux d'avant la crise.

Premièrement, le vieillissement provoque à terme la contraction de la part de la population en âge de travailler. Il est dès lors important d'orienter la plus grande partie possible de celle-ci vers le marché du travail et de créer les conditions d'un allongement des carrières. Par ailleurs, les évolutions technologiques et numériques induisent un changement de contenu de nombreux emplois et de ce fait l'obsolescence rapide des qualifications.

L'enseignement et la formation sont importants dans ce cadre, non seulement en vue du maintien du niveau du potentiel de développement économique mais aussi de la sauvegarde de la cohésion sociale. En effet, grâce à l'enseignement et à la formation, les chances d'intégration qualitative sur le marché du travail se trouvent améliorées, sachant que celles-ci sont non seulement la meilleure protection contre la pauvreté mais aussi une voie d'inclusion dans la société.

L'enseignement doit préparer suffisamment la génération actuelle des jeunes à la société et au marché du travail de demain. Étant donné l'intensification en connaissances de la société, il faut en premier lieu préserver ou relever le niveau de



l'enseignement. Dans ce contexte, les enfants et les jeunes doivent se familiariser très tôt avec la langue de la technologie ; de plus, ils doivent apprendre à gérer le changement, à réfléchir de façon critique, à travailler ensemble et à développer dès le début un état d'esprit favorable à l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage en alternance (et plus largement, la formation sur le lieu de travail) est, dans ce cadre, une forme intéressante d'éducation qui doit être stimulée, et ce pas uniquement pour les jeunes lassés par l'école. Vu l'importance des orientations en sciences et techniques (STEM) pour le marché du travail, il est également requis de chercher à rendre plus attrayant le choix de ces formations. Enfin, il est aussi important de combattre les grandes **inégalités de l'enseignement**, lesquelles sont liées au contexte socio-économique et au passé migratoire, un phénomène que la crise actuelle risque d'encore accentuer. Il faut veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte ; ce n'est pas uniquement sous l'angle social mais bien aussi sous l'angle économique du potentiel de développement qu'il convient de mobiliser tous les talents disponibles.

D'une part, il convient de veiller à ce que la formation initiale reste valable au fil des ans et d'autre part, il est crucial de **renforcer l'apprentissage tout au long de la carrière**. Ceci doit non seulement permettre aux travailleurs de mieux exécuter leurs tâches mais aussi faire en sorte que la transition au départ des emplois obsolètes, du chômage ou de l'inactivité vers les secteurs et professions émergents soit simplifiée et le plus possible exempte de la perte en cours de route des talents disponibles. Une attention

particulière doit être réservée dans ce cadre aux personnes initialement peu formées qui sont représentées en surnombre au niveau du chômage et de l'inactivité - un phénomène qui s'amplifiera encore du fait de la crise actuelle - ainsi qu'aux jeunes qui éprouvent davantage de difficultés à faire leur entrée sur le marché du travail en raison de la crise. L'intensification de l'apprentissage tout au long de la vie nécessite une approche globale attentive tant à l'offre qu'à la demande de formation et exige en outre un engagement de la part de tous les acteurs (travailleurs, employeurs, formateurs et pouvoirs publics).

Même si l'éducation et la formation sont des impératifs absolus, force est de reconnaître que les transitions demandées ne seront pas simples pour tous et prendront, dans certains cas, du temps. **Parallèlement à l'éducation et à la formation, un filet social solide s'impose donc pour sécuriser les carrières professionnelles des personnes au travail** (cf. ci-dessus), condition importante de l'accueil que la population réservera aux transitions nécessaires.

### **Encourager les investissements**

La qualité de l'infrastructure d'un pays est un facteur contextuel important de la croissance de la productivité. La Belgique connaît depuis des années déjà un sous-investissement en **infrastructures publiques**. Ce constat apparaît tant lorsqu'on compare ces infrastructures à celles du passé qu'à celles des autres pays européens. Durant la période 2014-2018, les investissements

publics bruts ne représentaient que 2,5 % du PIB, contre 5,5 % à leur apogée au début des années 1970. Par rapport à d'autres pays européens, la Belgique figure également parmi les pays à la traîne. En France et aux Pays-Bas, les pouvoirs publics ont investi, en moyenne, pendant la période 2014-2018, 3,4 % de leur PIB tandis que les pays scandinaves investissaient même plus de 4 % (Finlande : 4,1 % et Suède : 4,5 %).

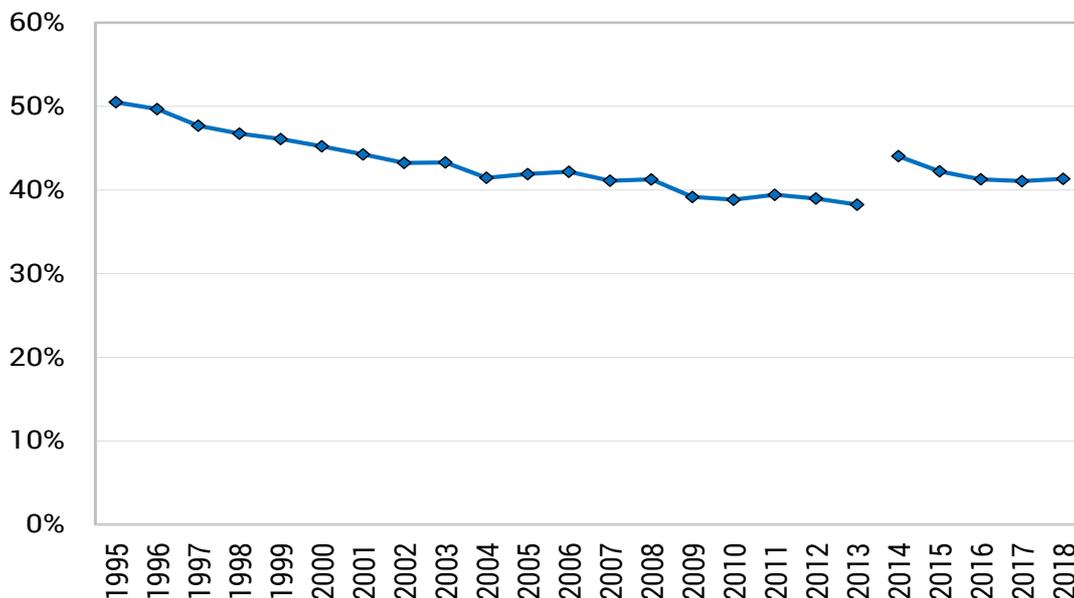
Si l'on tient compte de la dépréciation du stock de capital, nous assistons même au cours des dernières décennies à une baisse net du stock de capital en pourcentage du PIB (Graphique 4-2).

Quand bien même il conviendra de s'efforcer de rétablir structurellement l'équilibre

des finances publiques, cela ne peut se faire au détriment des investissements publics. Qui plus est, des investissements publics bien choisis peuvent même, dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt, avoir un rendement supérieur à leur coût. En outre, des investissements sont nécessaires à **l'accélération de la transition vers une économie verte et numérique.**

Il faut dès lors, ainsi que le G10 le prône dans sa déclaration du 7 septembre, un ambitieux programme d'investissements publics conduit par les autorités fédérales, régionales et locales. Les investissements prévus doivent être réalisés de manière accélérée. Leur mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi. Ces objectifs en matière d'investissements publics pour les 10 prochaines

**Graphique 4-2 : Évolution du stock net de capital des pouvoirs publics en pourcentage du PIB**



Source : Eurostat

années doivent être revus considérablement à la hausse : de 2,2 % du PIB, ces investissements devraient évoluer vers au moins 4 % du PIB sur 10 ans.

Il faut, sans être exhaustif, que des investissements publics soient planifiés prioritairement dans les domaines suivants : la mobilité, l'énergie, l'infrastructure numérique (y compris l'infrastructure numérique de l'enseignement et de la formation) et la gestion des ressources en eau (pénuries et inondations) (voir également le G10). Il importe cependant que ces investissements s'inscrivent dans une vision large qui fixe dans chacun de ces domaines l'orientation globale et assure la cohérence entre les différents niveaux de pouvoir (fédéral, régional, européen).

Les **investissements privés** doivent eux aussi être encouragés. En effet, la combinaison des investissements publics et privés a un effet multiplicateur plus grand sur l'économie. Les pouvoirs publics ont pour tâche importante d'indiquer la direction à suivre. Pour ce faire, il faut un **cadre réglementaire clair, cohérent et stable**, garantissant aux investisseurs la sécurité juridique (cf. CCE, 2020a).

En ce qui concerne le financement, il est important d'examiner la façon dont les moyens que l'Union européenne met à la disposition de notre pays peuvent être mobilisés. Les membres du CCE rappellent aussi leur demande adressée au gouvernement belge et à la Commission européenne, d'un traitement plus favorable des investissements publics productifs dans le cadre des règles budgétaires européennes. Cela

pourrait se faire en déterminant le solde budgétaire à prendre en compte sur la base des amortissements sur investissements publics plutôt que sur la base des dépenses d'investissement, ce qui reviendrait à corriger le solde de financement des administrations publiques à concurrence des investissements nets (CCE, 2017).

Il importe, à côté des investissements intérieurs, d'**attirer les investissements étrangers** (IDE). Les IDE ont potentiellement des effets directs et indirects importants sur l'économie locale, dont la création d'emplois et la plus grande accessibilité aux inputs étrangers, biens, services et connaissances. Mais même selon le scénario le plus optimiste, une baisse marquée des IDE est à escompter mondialement jusqu'à la fin de l'année 2021. Dans un tel contexte, un environnement entrepreneurial attrayant (en ce compris une infrastructure de qualité) revêt une importance encore plus grande vis-à-vis des investisseurs étrangers à attirer.

### **Stimuler l'innovation et la transformation numérique socialement justifiée**

L'innovation (au sens large) est le principal moteur de la croissance de la productivité et, partant, du développement économique. Or, **les technologies numériques constituent de plus en plus souvent le socle de ces innovations**. À l'instar de la vapeur et de l'électricité par le passé, les technologies numériques (que l'on pense aux technologies liées au Cloud, aux big data, et à l'intelligence artificielle) sont un exemple de



General Purpose Technologies qui débouchent sur des applications novatrices dans presque tous les secteurs de l'économie. L'application de ces technologies est importante non seulement pour la croissance de la productivité mais aussi, à condition que le processus soit inclusif et juste, pour la prise en main d'un certain nombre de défis sociétaux (voir par exemple les applications dans les soins de santé, la mobilité et la soutenabilité (cf. ci-dessus)).

Il est dès lors essentiel de lever les barrières et de mettre en place un cadre tonifiant ouvert à l'application de ces technologies numériques et, plus généralement, à l'innovation (voir aussi la Déclaration du G10). Ceci réclame une approche cohérente dans plusieurs domaines.

C'est ainsi que la numérisation a un impact prononcé sur les compétences et aptitudes recherchées, lesquelles ne correspondent pas toujours à l'offre de travail, ce qui provoque des tensions sur le marché du travail. On a dès lors besoin d'une **politique qui mobilise tous les talents et veille à la concorde maximale entre l'offre et la demande de travail**. Il sera important dans ce cadre de miser sur un **enseignement, des formations et un apprentissage tout au long de la vie** axés sur le développement de compétences durables et tournées vers l'avenir (cf. ci-dessus). De plus, les **aptitudes managériales** doivent aussi retenir l'attention. L'économie numérique en mutation rapide demande en effet une organisation du travail différente, caractérisée notamment par des lignes de décision courtes, la responsabilisation des travailleurs et des dirigeants ainsi que par une autonomie accrue et un travail d'équipe

virtuel (Economisch adviescomité, 2020). La Belgique n'obtient qu'un score relativement faible dans le domaine de l'innovation organisationnelle, une forme d'innovation qui est encouragée depuis assez longtemps dans les pays scandinaves, et ce souvent en collaboration avec les partenaires sociaux.

L'importance d'une **infrastructure numérique** rapide, **sécurisée et fiable** ne peut non plus être ignorée. De nombreux nouveaux développements technologiques dans le domaine de la mobilité, des soins de santé, des applications industrielles... en dépendent en effet. Il s'agit non seulement d'infrastructures matérielles telles que les réseaux 5G et les réseaux à très haute capacité (VHCN) mais aussi d'actifs fixes immatériels comme les banques de données et la R&D.

En outre, la transformation numérique requiert une culture imprégnée de l'importance et du potentiel des technologies numériques. Dans ce cadre, il importe aussi d'être **suffisamment attentif aux effets potentiellement négatifs des technologies numériques et de veiller à ce que la politique soit suffisamment inclusive**. En effet, ce n'est que de cette façon que tous les acteurs seront disposés à collaborer à la transition numérique, une condition sine qua non du succès de celle-ci.

Une **concurrence** suffisante est également un incitant important à la numérisation et à l'innovation. Dans ce cadre, il est important que la réglementation évolue de concert avec les développements sociétaux et technologiques en laissant une marge suffisante aux nouvelles initiatives et aux expérimentations (voir également CCE, 2020c).

On a aussi besoin de conditions de concurrence équitables (« level playing field ») qui permettent à tous les employeurs / donneurs d'ordre et aux travailleurs de combattre à armes égales et qui favorisent la croissance durable, l'emploi, l'entrepreneuriat et la sécurité sociale.

Enfin, la poursuite de la **numérisation des pouvoirs publics** est un aspect crucial. En effet, si les technologies numériques ont un potentiel d'amélioration des performances et de l'efficacité du secteur public, elles s'inscrivent en outre dans le rôle modèle des autorités publiques par le biais d'innovations sur le plan de l'administration publique, de l'enseignement et des soins de santé.

### **Stimuler la dynamique entrepreneuriale**

**Le lancement de nouvelles entreprises et leur expansion** constituent un processus important menant à la croissance de la productivité. Les jeunes entreprises s'avèrent en effet d'une importance cruciale pour la croissance de la productivité en contribuant en outre de façon disproportionnée à l'augmentation nette de l'emploi (voir par exemple Sleuwaegen, 2016 ; Dumont et Kegels, 2016). Par ailleurs, il est fondamental que les **entreprises moins performantes quittent aisément le marché, sans toutefois perdre de vue les perspectives de carrière des travailleurs touchés**. De cette façon, des facteurs de production se libèrent et peuvent être réorientés vers la création de nouvelles entreprises ou vers l'expansion d'entreprises existantes plus productives.

Il est donc important d'éliminer autant que possible les barrières à la cessation des entreprises affaiblies et de procéder aux bons choix lors de l'attribution des aides publiques. La tentation existe en effet de continuer à soutenir aussi des entreprises non viables en période de chômage croissant. Il faut l'éviter autant que faire se peut. Une telle politique est de fait l'équivalent d'un impôt implicite prélevé sur les entreprises saines (Anderton et al., 2020), dont les effets négatifs se répercutent non seulement sur la croissance de la productivité (Adalet McGowan et al., 2018 ; Andrews et Petroulakis, 2019) mais aussi sur l'emploi futur.

Par ailleurs, les start-ups et les entrepreneurs novateurs doivent bénéficier de conditions favorables et d'incitants. La crise du coronavirus peut encore faire fléchir davantage la performance déjà faible de la Belgique dans le domaine des start-ups. Cette situation est problématique car un nombre restreint de nouvelles entreprises, ne fut-ce que pendant une année définie, s'accompagne clairement d'effets persistants (l'effet de la génération manquante). Même si nombre de ces entreprises s'étaient éteintes à un stade précoce, plusieurs d'entre elles auraient pu vivifier (fortement) et créer des emplois. De cette façon, une création faible d'entreprises apporte une contribution négative à l'emploi et à l'output futurs.

Un écosystème favorable à l'entrepreneuriat novateur est dès lors une nécessité. Tous les éléments mentionnés ci-dessus sont importants en ce sens mais certains requièrent une attention spécifique : la réglementation et son amélioration, les incitants pertinents au lancement et à l'expansion des



entreprises novatrices (que l'on pense aux marchés publics qui stimulent les produits et les services novateurs, et aux aides à la R&D qui sont ciblées sur les entreprises de petite taille et jeunes), le financement adéquat des projets de croissance novateurs et radicaux et la stimulation de la culture d'entrepreneuriat<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup>Des études antérieures du GEM ont montré que la Belgique n'obtient qu'un score relativement faible sur le plan de la culture entrepreneuriale. Les derniers chiffres afférents à la Belgique datent cependant de 2015. L'étude 'Ondernemerscultuur & ondernemend gedrag in Vlaanderen: situatie 2019' esquisse l'état des lieux en Flandre. La perception de l'entrepreneuriat est selon cette étude relativement positive : 56 % de tous les Flamands considèrent l'entrepreneuriat en 2019 comme un choix de carrière intéressant au statut élevé et environ 61 % des Flamands estiment que la réussite des entrepreneurs leur assure considération et respect en Flandre. Toutefois, seulement 40 % voyaient dans un avenir proche de 6 mois des opportunités de lancement d'une entreprise, et presque la moitié de ce groupe avait des craintes d'échec l'empêchant de se lancer effectivement.



# 5.

**Les thèmes prioritaires pour le  
Conseil central de l'économie**

**Dans le chapitre précédent, le Conseil central de l'économie a mis en évidence les obstacles à surmonter et les conditions à respecter en vue de mettre en œuvre une politique de moyen et de long terme permettant d'atteindre les objectifs sociétaux.**

**Sur cette base, le Conseil central de l'économie a défini des thèmes prioritaires sur lesquels il appelle le gouvernement fédéral à se pencher et qui seront au cœur des travaux du CCE dans les prochains mois. Le Conseil central de l'économie s'exprimera sur ces thématiques et prendra contact dans ce cadre avec les Ministres concernés.**

**Ces thématiques entrent bien souvent en résonance avec les défis identifiés dans le REC 2018-2019<sup>29</sup>. Elles font également écho à la déclaration commune du Groupe des Dix du 7 septembre 2020 sur le COVID-19 et la relance, qui a mis en avant deux facteurs importants pour favoriser la reprise économique et la croissance de la productivité : la digitalisation d'une part et l'augmentation des investissements productifs d'autre part.**



---

<sup>29</sup> « Vers une économie plus innovante (tant en termes de processus et de produits que de modèles d'affaires) grâce à une meilleure valorisation de la R&D et à une diffusion plus grande des technologies existantes » ; « Vers une économie circulaire » ; « Une sécurité sociale soutenable sur le plan social et financier » ; « Une meilleure adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail » ; « Une évolution des prix à la consommation et des prix business-to-business en phase avec les trois principaux pays voisins » ; « La transition énergétique vers une économie bas carbone, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement et des prix compétitifs » ; « Vers une mobilité plus durable et plus fluide ». (Lignes directrices pour faire face aux défis socio-économiques de la Belgique)



## FINANCES PUBLIQUES

### **Lancer un débat public sur les finances publiques**

À côté de la stabilité financière et du leadership technologique, la soutenabilité des finances publiques est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une politique de long terme. Il est indispensable de mettre en place une stratégie budgétaire pour assurer cette soutenabilité et avoir une sécurité sociale qui soit soutenable sur le plan social et financier. La problématique des finances publiques est une préoccupation ayant un impact sur tous les échelons de la société. Le Conseil central de l'économie souhaite dès lors œuvrer à l'organisation d'un débat public sur la question budgétaire.





## STRATÉGIE INDUSTRIELLE

### **Mener une réflexion sur une stratégie industrielle intégrant ...**

La réflexion sur la stratégie industrielle belge et européenne constitue un deuxième axe prioritaire. La Commission européenne a publié récemment sa communication sur une nouvelle stratégie visant à aider l'industrie européenne à mener la double transition vers la neutralité climatique et le leadership numérique. Pour la Commission, cette stratégie a pour objectif de stimuler la compétitivité de l'Europe et son autonomie stratégique dans un contexte international particulièrement concurrentiel. En Belgique, la création d'une Commission de filtrage des investissements est à l'étude. Ces travaux constituent une opportunité de mener une réflexion quant à de nombreux éléments mis en avant dans le diagnostic : les investissements publics et privés, la transition verte et numérique, le soutien aux entreprises et la politique de concurrence, la formation ...

## ... les investissements en R&D

Les investissements en R&D et en innovation sont d'une importance cruciale pour une croissance durable et inclusive. Depuis longtemps, les membres du CCE reconnaissent que la R&D est un déterminant essentiel à la poursuite d'une croissance suffisamment soutenue, inclusive et durable. En la matière, la Belgique doit faire face à des constats ou des appels répétés d'organisations nationales, comme le Bureau fédéral du plan, et internationales, comme la Commission européenne et l'OCDE, quant à deux problèmes. Le premier concerne une meilleure efficacité des mesures de soutien à la R&D. Il semble en effet que le coût de ces mesures augmente plus rapidement que les dépenses en R&D qu'elles génèrent. Le second concerne une meilleure valorisation des résultats de la R&D financée par les pouvoirs publics au niveau de l'activité économique et de l'emploi.

Les travaux que mène le CCE visent à confirmer ces diagnostics d'abord, et à les approfondir ensuite. Il s'agit de mieux cerner la dynamique à l'œuvre afin de renforcer le système de R&D dans le but de hisser l'économie belge à la pointe de la technologie et de la rendre plus robuste face à la concurrence internationale. Concrètement, les travaux doivent ainsi permettre de formuler des propositions afin de mieux calibrer les politiques économiques de soutien aux dépenses en R&D soit, en adaptant celles qui existent déjà, soit en en créant de nouvelles. Mais stimuler le plus efficacement les dépenses en R&D ne suffit pas. C'est pourquoi, les travaux doivent aussi permettre aux membres du CCE de se prononcer quant à la mise en place des politiques économiques adéquates dans le but de valoriser au maximum les dépenses en R&D, c'est-à-dire de faire en sorte que ces dernières se traduisent le plus possible par de la valeur ajoutée et des emplois supplémentaires.

## ... les investissements en matière de rénovation et de mobilité

Transformer le système économique pour lui permettre de s'inscrire dans la trajectoire des objectifs environnementaux nécessite de s'attaquer aux activités qui contribuent le plus aux émissions de gaz à effet de serre tout en tirant parti des opportunités qui se présentent en termes de création d'activités, d'innovation et d'emplois. Les secteurs du bâtiment et des transports font partie – avec le secteur industriel – des grands émetteurs de CO<sub>2</sub>. Contrairement aux secteurs du système d'échange de quotas d'émission carbone (ou système ETS<sup>30</sup>), les secteurs du bâtiment et des transports font partie des secteurs non-ETS<sup>31</sup>. Les secteurs non-ETS ne sont pas soumis à un prix carbone au niveau européen et la gestion de ces secteurs est laissée à la compétence de chaque pays membre. L'État belge se doit dès lors de s'attaquer à ces activités problématiques pour assurer le respect de son plan national énergie-climat.

En matière d'énergie, le CCE s'attache, en concertation avec les organismes régionaux, à développer des stratégies de rénovation des bâtiments à long terme afin d'améliorer l'**efficacité énergétique des bâtiments** privés et tertiaires. À travers ses réflexions, le CCE souhaite encourager les changements de comportement au sein des ménages et des entreprises pour les inciter à investir dans la rénovation, et répondre aux obstacles identifiés (tels que les difficultés de rénovation des biens mis en location, des copropriétés ou des biens détenus par les publics vulnérables) via la mise en place d'instruments (réglementaires, économiques, communicationnels et financiers) adéquats.

En matière de **mobilité**, le CCE plaide pour une vision interfédérale de mobilité qui garantisse que les pôles d'emploi, les pôles d'activité économique et les centres logistiques restent accessibles au transport de

---

<sup>30</sup> Les industries soumises au système ETS sont la production d'électricité et de chaleur, les secteurs industriels à forte intensité énergétique (notamment les raffineries de pétrole, les aciéries et la production de fer, d'aluminium, de métaux, de ciment, de chaux, de verre, de céramique, de pâte à papier, de papier, de carton, d'acides et de produits chimiques organiques en vrac), l'aviation commerciale et la production d'acide nitrique, d'acide adipique, de glyoxal et d'acide glyoxylique.

<sup>31</sup> Les secteurs dits « non-ETS » correspondent aux secteurs du transport, du bâtiment, des industries qui ne font pas parties des industries ETS citées plus haut, de l'agriculture et des déchets.



passagers et de marchandises de la manière la plus fluide et la plus durable possible. Dans ce but, le CCE encourage le nouveau gouvernement fédéral à travailler d'urgence sur de nouveaux contrats de gestion pour la SNCB et Infrabel qui s'appuient sur une vision stratégique pour le rail et qui incluent des objectifs de performance clairs tout en garantissant un cadre budgétaire/financier stable aux opérateurs concernés. Ces contrats de gestion sont en effet des instruments importants pour promouvoir le transport ferroviaire dans notre pays.



## **... la transition vers une économie circulaire**

L'économie circulaire est un modèle de développement économique qui s'efforce de maintenir les ressources dans l'économie le plus longtemps possible. La transition vers une telle économie peut aider à répondre à plusieurs défis sociétaux comme la raréfaction des matières premières, la dégradation des ressources naturelles, l'appauvrissement de la biodiversité et le changement climatique. La transition vers une économie circulaire est un élément constitutif important du Green Deal européen. La CE a fixé en mars un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire et encourage les États membres à élaborer un plan d'action national. C'est aussi une requête de la part du CCE et du CFDD dans leur avis commun du 19 février 2020 relatif à l'économie circulaire. Dans ce même avis, ils formulent également un certain nombre de recommandations concrètes à l'intention de la politique fédérale en vue de l'encouragement de l'économie circulaire. Les membres du CCE souhaitent influencer, sur la base de cet avis, le prochain plan d'action national relatif à l'économie circulaire.



## ... et la transition numérique

L'impact des investissements en TIC est largement déterminé par les investissements complémentaires en innovation organisationnelle. Les pays scandinaves stimulent cette forme d'innovation depuis assez longtemps déjà, et ce souvent en concertation avec les partenaires sociaux. Ces exemples seront étudiés dans la perspective de la formulation de recommandations à ce propos.

Le télétravail est une application spécifique des TIC. Il possède un potentiel d'accroissement de la productivité et d'amélioration du bien-être des travailleurs ; il recèle cependant aussi des risques. Un bon encadrement est dès lors nécessaire. Les interlocuteurs sociaux examineront les conditions qui permettent la prépondérance des bénéfices par rapport aux risques ainsi que la contribution qu'ils peuvent apporter à la mise en place de ces conditions.



## E-COMMERCE

### **Le développement de l'e-commerce et son impact sur l'économie belge**

L'e-commerce était dès avant la crise en plein développement et la crise actuelle ne fera qu'accélérer cette tendance. Il est important que les entreprises belges prennent part à cette évolution. Les activités d'e-commerce offrent en effet non seulement des canaux supplémentaires d'accès à de nouveaux marchés mais aussi des possibilités de création de valeur ajoutée. En outre, elles permettent aussi, surtout en cas d'e-commerce au-delà des frontières, de bénéficier d'éventuelles économies d'échelle. Cet aspect est d'autant plus important que les entreprises sont confrontées à un marché domestique restreint.

Dans le même temps, l'e-commerce transforme radicalement le secteur de la distribution et pourrait avoir des conséquences en termes d'organisation du travail mais aussi de retombées sur l'environnement. Le CCE va collaborer avec la CCS Distribution en vue de développer des recommandations pour faire face au risque de réduction de la concurrence à la suite du développement de plateformes comme Amazon, pour réduire l'effet sur l'environnement du last mile et pour permettre aux acteurs historiques de réagir face à ces transformations structurelles.



## GROUPES À RISQUE

### **L'intégration des groupes à risque sur le marché du travail**

L'intégration des groupes à risques (les jeunes, les bas revenus, les peu qualifiés, les personnes d'origine étrangère, les femmes, les familles monoparentales) sur le marché du travail joue un rôle essentiel dans le resserrement de la cohésion sociale et dans le potentiel de développement de l'activité économique vers des activités à la croisée des trois axes stratégiques cités plus haut. Ces groupes sont fortement affectés par la crise, en particulier les jeunes travailleurs qui sont notamment plus souvent employés dans les secteurs les plus durement touchés (CSE 2020). Les jeunes sont davantage sensibles à la conjoncture car ils sont en général les premiers touchés en cas de crise, mais sont aussi les premiers bénéficiaires en cas de reprise. Pour certains groupes plus touchés par la crise, le chômage conjoncturel pourrait se transformer en chômage structurel. Par ailleurs, les jeunes arrivants sur le marché de l'emploi, fragilisés par une dernière année scolaire interrompue, pourraient en ressentir les conséquences à plus long terme dans leur carrière. Cette question est prioritaire car les jeunes sont les talents de demain et l'avenir de notre société, et elle s'intègre dans un travail de fond sur leur insertion sur le marché du travail. Le Conseil central de l'économie a l'ambition de développer des recommandations afin de faciliter l'intégration de ces jeunes sur le marché du travail.



## FORMATION

### **La formation tout au long de la vie**

Enfin, un accent particulier doit être mis sur la thématique de la formation, qui doit permettre l'adaptation de l'offre à l'évolution de la demande sur le marché du travail tout en assurant la reconversion des travailleurs via la mise en place de parcours professionnels sécurisés.





# 6.

## Bibliographie

ADALET MCGOWAN, M., D. ANDREWS et V. MILLOT (2017), « The Walking Dead: Zombie Firms and Productivity Performance in OECD Countries », OECD Economics Department Working Papers, N° 1372.

ANDERTON, R., V. JARVIS, V. LABHARD, J. MORGAN, F. PETROULAKIS et L. VIVIAN (2020), Virtually everywhere ? Digitalisation and the euro area and EU economies, Occasional Paper Series, N° 244, Juin 2020, 137 p.

ANDREWS, D. et F. PETROULAKIS (2017), « Breaking the Shackles: Zombie Firms, Weak Banks and Depressed Restructuring in Europe », OECD Economics Department Working Papers, N° 1433.

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (2020), Projections économiques pour la Belgique – Printemps 2020, Revue économique de la BNB, Juin 2020.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (2020a), Perspectives économiques 2020-2025, Mars 2020.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (2020b), Perspectives économiques 2020-2025, Juin 2020.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (2020c), L'économie belge devrait se contracter de 7,4 % en 2020 puis se redresser partiellement en 2021 (6,5 %), Communiqué de presse, 10 septembre 2020.

BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (2020d), Technische update van de "Economische vooruitzichten 2020-2025" van juni 2020 op basis van de economische begroting van september 2020, Septembre 2020.

CCE (2020c), Brupartners, CESE Wallonie, CNT, SERV, WSR (2020), Les partenaires sociaux plaident en faveur d'une meilleure réglementation - Déclaration commune.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LE VIEILLISSEMENT (2020), Rapport annuel, Juillet 2020, 92 p.

COMITÉ DE MONITORING (2020), Raming 2020 – Meerjarenraming 2021-2024, SPF Stratégie et Appui, Juillet 2020.

COMMISSION EUROPEENNE (2019), Le pacte vert pour l'Europe, COM(2019) 640 final, 11.12.2019.

COMMISSION EUROPEENNE (2020), L'heure de l'Europe : réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération, COM(2020) 456 final, 27.05.2020.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2017), La communication de la Commission européenne pour une orientation positive de la politique budgétaire de la zone euro, CCE 2017-0440.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2019a), Rapport Emploi-Compétitivité 2018-2019 : Lignes directrices pour faire face aux défis socio-économiques de la Belgique, CCE 2019-2100.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2019b), Rapport Emploi-Compétitivité 2018-2019 : Les défis de l'économie belge, CCE 2019-2101.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2019c), Rapport Emploi-Compétitivité 2018-2019 : Focus sur des principes et mesures concrètes pour relever les défis socio-économiques, CCE 2019-2102.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2020), L'estimation de l'impact du COVID-19 sur l'économie : vue d'ensemble par institution, Note documentaire, CCE 2020-1425.

CONSEIL CENTRAL DE L'ÉCONOMIE (2020b), Pour une réglementation réalisant les objectifs de politique à un coût minimal, avis CCE 2020-0100.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI (2020), État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les Régions dans le contexte du COVID-19, Juillet 2020.

DE MULDER, J. et H. GODEFROID (2018), Ralentissement de la productivité : constats et tentatives d'explication, Revue économique de la BNB, décembre 2018.

DUMONT, Michel et Chantal KEGELS (2016), Young Firms and Industry Dynamics in Belgium, Bureau fédéral du plan, Working Paper 6-16, 64 p.

ECONOMISCH ADVIESCOMITE (2020), Vlaanderen : welvarender, weerbaarder en wervender, Rapport van het Economisch Relancecomité, 59 p.

GROUPE DES DIX (2020), COVID & Relance, Déclaration du G10 du 7 septembre 2020.

SCHOKKAERT, E. (2020), Economisch Beleid na COVID, Présentation lors de la journée d'étude des Vice-présidents du CCE, 26 août 2020.

SLEUWAEGEN, L. (2016), Hoge Groei Ondernemingen in België, Rapport de recherche du Conseil central de l'économie, Bruxelles, 29 p.

Blijde Inkomstlaan 17-21, 1040 Brussel

Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles

T 02 233 88 11 – F 02 233 89 12

E [mail@ccecrb.fgov.be](mailto:mail@ccecrb.fgov.be)

[www.ccecrb.fgov.be](http://www.ccecrb.fgov.be)